



BULLETIN D'INSCRIPTION

42^{ème} Rallye Pédestre MARMANDE-MEILHAN

Course support du Decat Running Challenge

DIMANCHE 08 MARS 2020 à 10h

**Seuls les coureurs doivent remplir le bulletin d'inscription.
Les marcheurs empruntent le parcours sans dossard, sous leur propre responsabilité.**

Nom..... Prénom.....

Sexe M F Né(e) le Tél :.....

Adresse complète.....

CP..... VILLE.....

Non Licencié athlétisme (joindre un certificat médical daté de moins d'un an, autorisant la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition)

Licencié athlétisme (cf. liste des licences acceptées sur le règlement de la course),

Numéro de Licence (joindre la copie de la licence).....

Club.....

Fait à Le.....

Signature

Autorisation Parentale pour les mineurs (16-17 ans)

Je soussigné.....

AUTORISE mon fils (ma fille)

à participer au 42^{ème} Rallye Pédestre MARMANDE-MEILHAN du 08 mars 2020.

Fait à le.....

Signature

RÈGLEMENT DE LA COURSE (à conserver)

L'itinéraire suit la route normale MARMANDE - MEILHAN par GAUJAC.

La remise des dossards commence à 08h30 à Marmande et se termine à 09h30.

Le départ sera donné le 08 mars 2020 à 10h, Avenue Paul Gabarra à MARMANDE.

L'arrivée se fait sur le Tertre de MEILHAN, distance : 12 km 900.

L'épreuve est ouverte aux coureurs uniquement, à partir de 16 ans.

Les concurrents qui souhaitent reprendre leur voiture à Meilhan après l'épreuve pourront la laisser sur le parking proche de l'arrivée avant 8h30. Deux cars, qui partiront à 8h15 et 8h45 devant l'Église, les conduiront au point de départ. Après la course, les concurrents qui le désirent pourront se doucher au Centre Social et Sportif.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L 231-3 du Code du Sport, que les participants sont en possession :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running** délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou **d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) **sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- **ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.**

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans). Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. La manifestation est couverte par la responsabilité civile générale de la commune de Meilhan-sur-Garonne souscrite auprès de GROUPEAMA.

Les inscriptions seront prises en compte à la Mairie jusqu'au samedi 07 mars à 10h. Après cette date, elles se feront au départ de la course de 08h30 à 09h30.

Adresser son engagement (bulletin d'inscription + certificat médical ou licence) :

✉ par courrier : Mairie de Meilhan 1 Place de Neuf Brisach 47180 Meilhan sur Garonne.

✉ ou par fax : 05.53.94.31.27

✉ ou par mail : communedemeilhan.47@gmail.com

Pour tout renseignement, contacter la Mairie de Meilhan au 05.53.94.30.04

DECATHLON

le Républicain
MIDOUZAGANNE LOT ET GARONNE

Meilhan
sur Garonne

INSCRIPTION GRATUITE POUR TOUS